

Recherche

3 février 2005

))) Information

[A la Une](#)
[Nyon](#)
[Rolle-Aubonne](#)
[Morges](#)
[Région](#)
[Sports](#)
[Archives](#)

))) Loisirs

[TV](#)
[Clubs & Associations](#)

))) Pratique

[Petites annonces](#)
[Météo](#)
[Vos commerces](#)
[Services santé](#)
[Vos communes](#)
[Qui sommes-nous?](#)
[Abonnement](#)

02.02.05: Région - La guerre à la fumée dans les bistrotts est déclarée



1/ Dans le cadre des cours de science, deux gymnasiennes, Aurélie Sudan et Pamela Ruggieri, ont entrepris une étude sur la pollution due à la fumée dans les établissements publics. Elles se sont rendues dans deux cafés nyonnais et ont mesuré le taux de monoxyde de carbone (CO) dans l'air expiré chez les clients, en début et fin de soirée. Le Cipret (Centre d'information et prévention du tabagisme) a mis à leur disposition un appareil permettant de pratiquer ces tests. Quelque 90 clients âgés de 14 à 55 ans se sont prêtés au jeu. Ils étaient composés pour moitié d'hommes et moitié de femmes, moitié fumeurs et moitié non-fumeurs. La grande majorité était âgée de 14 à 20 ans.

Tous les consommateurs avaient un taux de CO inquiétant en fin de soirée, qu'ils soient fumeurs ou pas. Bien entendu, ce sont les fumeurs qui affichaient les taux records. Mais les non-fumeurs frisaient tout de même la «zone rouge» et ce, même dans l'établissement équipé d'un bon système de ventilation. L'immense majorité affichait un taux de 35 ppm (particules par millions de particules). Les non-fumeurs oscillaient entre 20 et 25 ppm. A 80 ppm, une personne intoxiquée devrait être placée sous oxygène. Un non-fumeur a un taux de CO de 2 ou 3 ppm en temps normal.

Quelqu'un qui fume un paquet par jour est à 20 ou 25 ppm. Il est intolérable de mettre ainsi en danger la santé du personnel de ces cafés. Les risques pour la santé sont 100 fois plus élevés que ceux liés à la présence d'amiante dans les bâtiments, s'insurge Anne-Catherine Merz, coresponsable au Cipret. Les risques de développer une maladie cardio-vasculaire sont bien plus grands que ceux liés au cancer. Il ne s'agit plus de parler de liberté, mais de santé. Je suis sûre que d'ici à 4 ans, l'ensemble des lieux publics du canton de Vaud sera sans fumée.

2/ Les attentes. Il se dégage en Suisse une nette majorité pour une meilleure protection des

non-fumeurs: 84% d'entre eux souhaitent qu'au moins la moitié des places dans les restaurants leur soient réservées. Cet avis est partagé par 70% des fumeurs, selon une enquête effectuée par l'Université de Zurich en novembre 2003. En Suisse, ce sont les cantons qui sont compétents en matière de législation pour les établissements de restauration. Dix cantons ont introduit des dispositions dans leur loi sur la restauration. Dans les cantons de Vaud et Genève, c'est par la loi sur le travail, donc par la protection des travailleurs et non pas des clients, que les milieux de la santé tentent d'obtenir satisfaction.

3/ Le monoxyde de carbone, ou CO, se fixe sur l'hémoglobine 210 fois plus fortement que l'oxygène. Il «prend la place» de l'oxygène et en empêche le transport normal. Les tissus manquent d'oxygène même si la circulation reste normale.

5 heures. C'est le laps de temps nécessaire pour que la moitié du CO contenu dans le sang soit libéré, pour autant que l'on n'ait pas fumé entre temps.

Symptômes. Une intoxication par le CO peut provoquer des maux de tête, une fatigue intellectuelle, un manque de souffle et des difficultés respiratoires. Des nausées, des difficultés de concentration, une dépression, des palpitations et troubles cardiaques peuvent également apparaître.

4/ Gastro Vaud s'oppose à une loi contraignante. Frédéric Haenny, président de Gastro Vaud et député radical est non-fumeur. Ce qui ne l'empêche pas de se battre contre la motion déposée par Claudine Dind, députée Verte, demandant à ce qu'une loi oblige tous les établissements publics à installer des espaces non-fumeurs.

Les petites pintes ne pourraient pas répondre à cet objectif, affirme-t-il. Elles sont 800 dans le canton à avoir un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 francs par an. Sur les 17 000 places de travail vacantes dans le canton, il doit bien exister des établissements non-fumeurs pour les employés qui le désirent! Pourquoi interdire la fumée dans les cafés et pas dans les autres lieux publics? Frédéric Haenny se dit très inquiet. La branche traverse une crise. Une nouvelle réglementation provoquerait une hécatombe dans les petits établissements. Je m'étonne de constater que ce sont les mêmes partis qui se sont battus pour le maintien des petites pintes qui signent maintenant leur arrêt de mort!

5/ La députée Verte Claudine Dind a déposé une motion demandant entre autres que l'article

46 de la Loi sur les auberges et débits de boisson datée du 26 mars 2002 soit modifiée. Elle aimerait que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que le client qui le souhaite puisse consommer dans un établissement public sans être incommodé par la fumée. Elle demande notamment que soit supprimée la nuance actuelle de la loi qui stipule: «lorsque les conditions d'exploitation le permettent».

La fumée contient du monoxyde de carbone
Le monoxyde de carbone (CO) est le gaz qui s'échappe des pots d'échappement des véhicules. Il «prend la place» de l'oxygène dans le sang.

Commentaire

L'on s'achemine vers une société qui régira nos moindres gestes

« Après les fumeurs, qui seront les suivants? Si l'on en juge par ce qu'il se passe outre-Atlantique, pourquoi pas les obèses? Ils mettent en danger leur santé et leur diabète coûte cher à la société. Et ensuite? Les handicapés? Les alcooliques?

A quand une société où le bon citoyen se lèvera le matin, fera un peu de gymnastique, puis partira au travail avec les transports publics, la voiture ayant été bannie définitivement des villes. A midi, il prendra une petite collation, puis retournera au travail. En fin de journée, nul arrêt au bistrot, car même sans fumée, ce sont des lieux de perdition où l'on peut non seulement boire de l'alcool, mais aussi jouer sur des machines à sous, ce qui entraîne une dépendance qui peut provoquer l'éclatement de la cellule familiale. Il rentrera donc directement chez lui, où il consacra sa soirée à visionner la dernière grosse production cinématographique lui montrant ce qu'est réellement le bonheur. Il pourra enfin se coucher, mais attention! Pas de galipettes extraconjugales, sida et morale obligent. Le dimanche, il aura le droit d'aller à l'église et peut-être de manger un dessert. Le bonheur, quoi...

Dominique Suter

>> Envoyer cet article à un(e) ami(e)